Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023
ID : 038-200030658-20230306-2023_20-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 6 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 28 février 2023
Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Claude Girard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Jean-Pierre Agresti, Alain Mounier.
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.
Pouvoirs : Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Hélène Rossi à Freddy Riotton, Fabienne Croze à Christian Roux, Uta Ihle à Claude Didier.
Votants : 41 Pour : 40 Contre : 1 (Sandrina Simoes)

OBJET : DEMANDE DE SUVENTION EXCEPTIONNELLE AU DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR LES ACTIONS DE LA STRATEGIE FORESTIERE SUD ISERE – ANNEE 2023

Les trois Communautés de Communes Matheysine, Oisans et Trièves sont réunies au sein de la stratégie forestière du Massif Sud Isère.
Au vu du contexte forestier actuel du massif sud Isère et de la filière bois, les élus du COPIL de la stratégie forestière Sud Isère souhaitent privilégier des actions pour 2023 permettant de :

- Faire monter en compétence l'ensemble des acteurs (élus et forestiers) sur la question du risque incendie dans nos massifs forestiers,
- Consolider et développer la filière bois en favorisant l'approvisionnement local,
- Favoriser la pérennité de la ressource forestière sur le territoire.

Au sujet des risques incendies, les actions proposées seront réalisées en collaboration avec les démarches institutionnelles existantes. Elles viseront à développer le niveau de connaissance des élus et acteurs forestiers sur le sujet pour faciliter une dynamique de massif.
La crise énergétique a renforcé les besoins d'approvisionnement en bois buche du territoire. Un travail sera mené avec l'ensemble des partenaires pour réfléchir et tester de nouvelles sources d'approvisionnement du bois bûche (affouage revisité, gestion des haies, AMAP bois buche…).
Le Sud Isère est particulièrement riche d'initiatives individuelles et collectives ayant pour finalité la valorisation de la ressource de bois locale. Afin d'avoir une meilleure connaissance de la filière bois locale et de favoriser la mise en lien des différents projets, un travail d'annuaire débutera en 2023. La finalité est de constituer un fichier partagé de l'ensemble des acteurs de la filière bois pour un usage interne aux trois collectivités. Ce travail sera réalisé avec le soutien méthodologique de FIBOIS 38 et l'appui d'un stagiaire. La priorité sera donnée à l'amont forestier pour 2023.

Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023
ID : 038-200030658-20230306-2023_20-DE

Afin de poursuivre le travail de développement d'une culture commune des enjeux forestiers sur le territoire (1er axe de la stratégie forestière), un évènement de type soirée échange en lien avec les thématiques identifiées ci-dessus sera proposée sur chacun des territoires des trois Communauté de Communes du Sud Isère.

L'autofinancement de ces actions sera réparti en trois parts égales entre les trois Communautés de Communes Matheysine, Oisans, Trièves selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Programme d'actions 2023	7 500 €	Département (80 %)	6000 €
		Autofinancement 3 CC (20 %)	1500 €
TOTAL DEPENSES	**7 500 €**	**TOTAL RECETTES**	**7 500 €**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, :

- **VALIDE** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter une aide de 6000€ auprès du Département de l'Isère pour la mise en œuvre de ces actions,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport

Fait à Saint Martin de Clelles, le 6 mars 2023
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/3/23 *et de sa publication le* 14/3/23